



Résiliation de formation.

Par **Taysse**, le **16/01/2017** à **17:16**

Bonjour, rn rn Je suis entrée en formation avec l'école animadis et je souhaiterais mettre fin au contrat car je dois déménager et je n'ai surtout plus les moyens de les payer. Ayant dans un premier envoyé un mail de résiliation à l'école ; j'ai par la suite mis opposition sur leur paiement j'ai été contacté par l'une des représentante afin de me signaler qu'il fallait régler le paiement. Je lui ai donc expliqué que pour cause d'arrêt de travail je ne pourrais plus payer. Cette dernière ma répondu que pour que le contrat ne cesse il faudra régler la totalité de la formation qui est de 1400€. Dès lors mes 3 mois de rétractation sont déjà passées. Je voulais savoir s'ils pouvaient me poursuivre juridiquement si j'arrête de payer ? rn rn En vous remerciant d'avance.

Par **morobar**, le **17/01/2017** à **10:03**

Bonjour, rn Oui. rn Mais ils ne le feront vraisemblablement pas.

Par **Taysse**, le **17/01/2017** à **11:04**

Bonjour, rn rn Du coup dois-je continuer à les payer même si je ne fais pas la formation ? Ou puis-je arrêter les paiements sans risques ?

Par **morobar**, le **17/01/2017** à **15:05**

Il existe sur ce site 10000 conversations ayant le même sujet avec les mêmes interrogations et les mêmes réponses.
Vous avez tort juridiquement, mais une seule organisation, à ma connaissance poursuit les élèves débiteurs devant les tribunaux.

Par **Taysse**, le **17/01/2017** à **15:07**

Il s'agit de animadis ?